

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

La Haye. Provinces
 pour un an . . . 26 fl.
 six mois . . . 14 fl.
 trois mois . . . 7 fl.

Les 5 premières lignes à 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, chez M. Van Weelden, libraire,
 derrière les Prinsgracht.
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spus, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction / sans de ports

LA HAYE, 20 Avril.

A la nouvelle, arrivée hier à La Haye, de la mort de S. A. R. Marie la Princesse Guillaume de Prusse, née princesse de Hesse-Hombourg, tante de S. M. le roi de Prusse, la Cour a pris immédiatement le deuil pour huit jours.
 Le voyage de la Prusse pour Amsterdam, qui devait avoir lieu le 15 courant, est suspendu.

La princesse Marie Anne, épouse du prince Guillaume de Prusse, est morte à la suite d'une longue maladie.
 Elle avait épousé le prince Guillaume de Prusse le 15 Mars 1815 et avait épousé en 1817 le prince Guillaume, à l'occasion de cette mort, la Prusse a pris le deuil pour 4 semaines.

Finances des Pays-Bas.

ETAT COMPARATIF DES RECETTES DU TRÉSOR DU PREMIER TRIMESTRE 1846 COMPARATIVEMENT A CELUI DE L'ANNÉE 1845.

	1846.		1845.		EN PLUS EN 1846 QU'EN 1845.		EN MOINS EN 1846 QU'EN 1845.	
	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.
Contrib. directes.	4,624,249.92		4,311,689.48		312,560.34			
Droits d'entrée, de navig., de phare, de tonnage et de timbre.	3,307,302.00		3,316,316.58		9,114.58			
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de navigation.	1,307,302.00		1,307,302.00					
Droits de consommation, de timbre, de succession, etc.	1,307,302.00		1,307,302.					

en vertu d'un règlement qui accorde la place d'inspecteur-général suivant le rang d'ancienneté. A obtenu ce poste à Fontainebleau.

A un certain lieu, il y a quelque temps, il s'attira de la part de l'un de ses chefs une réprimande qu'il repoussa par de grossières injures. Il fut révoqué de son poste.

Informé de cette conduite, M. de Sahune, conservateur-général des forêts et domaines de la couronne, lui fit retrancher une somme de 25 francs, sur la pension annuelle accordée aux inspecteurs-généraux.

Par cette punition d'ailleurs assez légère, il refusa la gratification de M. de Sahune qu'il ne voulait rien de lui, et qu'il n'entendait plus rien de commun avec ses gens-là, accompagnant ces mots de plus grossières insultes. Il terminait sa lettre en demandant que sa pension fut liquidée.

M. de Sahune lui fit répondre administrativement qu'il regardait sa lettre comme une réclamation, qu'il l'acceptait, et que sa pension serait liquidée. Lecomte répliqua qu'il ne voulait point de liquidation, qu'il exigeait que sa pension fut capitalisée. Comme on le pense bien, aucune suite ne fut donnée à cette ridicule prétention. Lecomte fut renvoyé et sa pension liquidée. Furieux, il se livra sans frein à des invectives contre M. de Sahune et à des menaces contre M. de Montalivet.

Telles sont les circonstances qui ont précédé l'horrible attentat du 16. M. de Montalivet, qui était dans la voiture avec S. M., les rappelant à son esprit, interrogea Lecomte qui venait d'être saisi, et lui demanda si ce n'était pas sur lui qu'il avait voulu tirer. Ce forcené répondit sur-le-champ : « Non ! c'est sur le roi ! »

Une autre correspondance donne les détails suivants :

On paraît généralement convenir ce matin, dans tous les ministères, que le moyen attentat auquel le roi et la reine ont si miraculeusement échappé dans la forêt de Fontainebleau, n'a aucun rapport avec la politique. On prétend que l'individu qui a tiré sur la voiture royale et qui avait été garde-général de la forêt de Fontainebleau avait été destitué depuis plusieurs années pour inconduite. Son attentat aurait été par conséquent le résultat d'un acte de vengeance. Le coupable a subi dans la soirée d'hier un premier interrogatoire à Fontainebleau. Mais il paraît qu'il a été transféré à Paris, où l'enquête judiciaire va se poursuivre. On pense qu'une ordonnance royale va déférer cette affaire à la cour des pairs.

L'attentat du 16 avril est le 8^o depuis la révolution de Juillet. Les autres attentats sont ceux de Bergeron, Fieschi, Alibaud, Meunier, Darmines, Hubert et Quénisset.

La nouvelle a été expédiée ce matin, par le télégraphe, à tous les départements.

On paraissait craindre ce matin dans les bureaux du ministère de l'intérieur que cette triste affaire ne rendît douteuse la visite à Paris, de la reine Victoria.

Nous recevons aujourd'hui quelques nouveaux détails sur l'attentat commis contre la personne du roi.

Lecomte était adossé en-dehors du mur d'enceinte à 3 pas de distance du passage de la voiture ; il était monté sur un tas de fagots amassés par lui pour commettre l'attentat.

Aussitôt que le coup fut entendu, l'une des personnes de la suite du roi est précipitée vers le mur, et, montée sur son cheval, a escaladé le mur pour se mettre à la poursuite de l'assassin.

Un combat corps à corps s'est alors engagé entre eux ; l'assassin a été tué et ce n'est qu'au bout de vingt minutes que les soldats de garde aux murs extérieurs sont arrivés pour s'en saisir.

L'assassin était un garde-général aux appointements de 6,000 francs par an. C'est un excellent tireur et un homme d'une violence extrême et d'une incalculable peu commune.

Il avait été placé dans l'administration sur la recommandation du roi et de M. de Montalivet.

On a trouvé dans la voiture, dans la poche de Lecomte plusieurs lettres remplies de menaces, dont deux adressées au roi, une à M. le comte de Montalivet et une au conservateur des forêts.

On assure, dit le Journal des Débats, que, dans la matinée d'hier, M. le ministre de l'intérieur avait reçu deux dépêches télégraphiques de Grenoble et de Lyon, annonçant qu'on avait adressé à plusieurs fonctionnaires des lettres anonymes, par lesquelles ils étaient prévenus qu'on devait, à Paris, le 16 avril, tirer sur le roi.

Le préfet de police, déjà précédé par un grand nombre d'agents, est également parti pour Fontainebleau.

Les ministres ont tenu conseil et sont allés aussi présenter leurs hommages à S. M. qui revendra avec eux.

la blessure. Il y a là des hommes prêts à faire ces sortes de reprises. Cette opération fut épargnée au cheval de Gallardo, un pauvre cheval noir qui n'avait qu'une oreille.

Par les longs éperons de son cavalier, il avança au petit galop, vers son ennemi, qui l'attendait immobile au milieu du terrain. A toute occasion, c'eût été de la part de Gallardo un acte de rare audace avec un ennemi aussi dangereux, c'était de la démence. Un picador se précipita à sa rencontre, car, dès qu'il est renversé, il se relève à la main de son taureau, sans arme, sans défense, et sans moyen de fuir. La pique est armée à son point, un bâton inutile, et sa jambe, battue de fer, ne lui permet pas de sauter, en sorte que, si la balustrade est éloignée, il est mis en pièces vingt fois avant d'avoir pu le gagner. Gallardo avait compté sur la force de son bras, mais il avait mal calculé le nombre de minutes que son cheval devait vivre. La malheureuse bête se agrippait, ses pieds, en marchant, s'embarraçaient dans ses entrailles, et, sur un coup de taureau, qui le regardait venir, elle s'abattit tout à coup. Les pieds tomba déformés et à découvert entre sa monture et son ennemi. Aussitôt le taureau bondit et se jeta sur lui. Par un hasard providentiel, les cornes furent par terre et collés contre le sol fut manqué. Les cornes terribles, sans point et allèrent mettre en poussière derrière lui, la selle et le cheval.

Le taureau se précipita tête baissée, en reniflant, sur le voile rouge, et, dans son élan, passa à droite de l'homme, presque sous ses pieds, et, à présent, que la corne effleure son habit, et même a quelquefois enlevé son mouchoir à demi sortant de sa poche, ce qui est un incident très curieux. Furieux d'avoir manqué son coup, il revient à la charge, et le matador s'est quive de la même manière. A la troisième charge, qui doit être la dernière, le taureau, plus froid, par conséquent plus dangereux, s'arrête, tête baissée devant le taureau. Le matador alors se pose devant lui, la pique tendue, le jarret tendu, l'épée abaissée vers le taureau et la muleta au-dessous de l'épée. L'homme et la bête se mesurent avec une rage muette. En ce moment, votre cœur roule dans votre poitrine et votre respiration s'arrête. Tout à coup le taureau s'élança, l'homme part, un choc lieu, un éclair brille, et, quand le coup est bien porté, la longue lame disparaît jusqu'à la garde entre le garrot et la nuque du taureau, qui tombe à genoux ou qui se cabre en bruyant.

C'est ainsi que l'espada agit toujours avec un taureau franc (claro) et courageux ; mais tous les taureaux n'ont pas le même caractère ni la même vue, et c'est l'ascendance du matador de juger à l'instant son adversaire. Avant un animal fourbe qui joint la ruse à la vigueur, qui, au lieu de fondre avec furie, attend ou recule, devant un taureau qui, par exception, voit bien devant lui, et surtout devant une bête lâche qui fuit devant l'épée et dont la peur change l'allure, le rôle devient extrêmement difficile. Le taureau que nous avions sous les yeux était le plus dangereux qui eût paru depuis longtemps sur la place de Madrid. Il sortait de la ganaderia (du haras) de don Pinto Lopez, élevé fort en faveur en ce moment ; car les aficionados prennent parti, les uns pour les taureaux de don Pinto, les autres pour ceux de don Eñar Gomez, à l'infatigable de nos sportsmen, qui partagent leur confiance entre les écuries du prince de Beauveau et celles de M. de Rothschild. Dès que le Chiclanero eut présenté à son ennemi la muleta, le taureau lâcha de côté le voile trompeur, et se rua sur l'homme. Le léger matador s'esquiva en faisant de côté un bond énorme, mais un murmure de crainte s'éleva de tous les gradins. Le taureau s'était arrêté de nouveau, et le Chiclanero l'étudiait en homme qui comprend le danger. Il lui présenta une seconde fois la muleta. Pour comble de malheur, en ce moment suprême, une brise légère vint à passer dans l'arène ; le moindre souffle qui, dans cet instant, agite le voile du matador, et pousse vers lui ses écharlates, augmente affreusement le péril. Le taureau, immobile, acculé sur ses jarrets, attendait son adversaire et se couvrait ses cornes ensanglantées. Les animaux qui attendent sont les plus difficiles, car le matador, ne pouvant pas recevoir leur choc et les laisser s'enfermer sur son épée tendue, doit les attaquer et se jeter sur eux ; et, pour assurer son coup, quand l'animal secoue la tête de façon à renverser et à ouvrir en passant, de l'une de ses écharlates, le bras du matador. Les yeux étaient fixes, et la multitude semblait pétrifiée. Le Chiclanero, en finissant, s'approcha, l'épée à la main, du taureau, qui continuait à couvrir la tête sans bouger. « Prends garde ! prends garde ! » dit-il à ses gradins. « Il va tuer le Chiclanero ! » disait-on dans les loges, et tout d'un coup une partie de la foule se mit à entonner le chant des morts.

M. Decazes a fait préparer la prison du Luxembourg où le prisonnier doit être amené ce soir sous bonne escorte.

On ne pourra savoir qu'après les interrogatoires si ce crime a des ramifications.

M. de Montalivet était à la place ordinaire du roi. C'est sur lui que la bourre a été ramassée. Le sang-froid du roi ne s'est point démenti dans cet instant de trouble. Aussi a-t-il mis fin à l'indécision de tous en disant : « Mais nous allions au château de Fontainebleau ! »

Lecomte a été conduit à la prison de la ville au milieu d'une foule immense, et il a été un moment très effrayé et presque effrayé de protéger sa vie contre l'indignation de la multitude, qui se traduisait en imprécations et en voix de fait. Les officiers du 1^{er} régiment de gardes nationaux sont parvenus à se frayer un chemin parmi les flots de peuple qui avaient envahi la ville, et ils ont remis Lecomte entre les mains de la justice. Le procureur du roi et le juge d'instruction sont immédiatement arrivés. Dans un interrogatoire qui a duré plus de deux heures, Lecomte a avoué de nouveau être venu avec l'intention bien arrêtée de tuer le roi.

A l'ouverture de la séance de la chambre des députés du 17, M. le président Sauzet a pris la parole en ces termes :

« La chambre a reçu avec une pénible et douloureuse émotion la nouvelle de l'attentat commis hier contre la personne du roi. La nation tout entière, au milieu de la paix profonde, éprouvera, en l'apprenant, un sentiment unanime d'horreur pour le crime, et de profonde reconnaissance pour la Providence, qui ne se lasse pas de veiller sur nous, et dont le bras a protégé encore une fois des jours si chers à la France ! »

« Dans de telles circonstances, les grands pouvoirs de l'état éprouvent le besoin de renouer encore les liens qui les unissent au roi ; la chambre, fidèle organe du pays, n'a jamais manqué à ce devoir ; si le roi était en ce moment à Paris, elle s'empresserait de se rendre auprès de lui tout entière, comme elle l'a fait dans des circonstances analogues. Sa Majesté doit revenir à Paris demain et je suis convaincu d'être l'interprète des vœux de la chambre en lui proposant de se rendre demain aux Tuileries à l'heure que je serai en mesure de lui indiquer à l'ouverture de la séance. »

Cette allocution, prononcée d'une voix émue, a été fréquemment interrompue par des murmures approbateurs et suivie des cris de : Vive le roi !

Samedi a été faite une nouvelle convocation de la chambre des pairs, l'ordonnance qui constitue la cour pour l'instruction de l'attentat de Fontainebleau a été apportée dans cette séance par le ministre de la justice.

Pendant toute la soirée, des illuminations brillantes ont éclairé la ville entière. La joie succédait à l'indignation. La Providence avait sauvé le roi : c'était fête à Fontainebleau ! S. M. n'a rien voulu changer à son projet de séjour au château, montrant par là que le crime d'un misérable n'avait en rien ébranlé sa confiance et sa sécurité. On assure cependant qu'elle reviendra demain à Paris quelques heures plus tôt qu'elle ne l'avait fixé, afin de recevoir les félicitations des deux chambres.

La nouvelle de l'attentat de Fontainebleau est arrivée à Paris vers onze heures du soir. M. le ministre de l'intérieur était à la soirée de l'ambassadeur de Londres ; il a immédiatement fait prévenir M. le garde des sceaux et M. Hébert, procureur-général, qui sont partis ensemble à minuit pour la résidence royale.

Le roi, dans la soirée, a écrit plusieurs lettres ; une à M. le maréchal Soult, président du conseil, une à M. le ministre de l'intérieur et une autre à M. le ministre des affaires étrangères. La reine a envoyé une estafette aux princesses ses filles. LL. AA. RR. se sont mises en route pour Fontainebleau. Dès le matin Mme la duchesse d'Orléans, Mme la princesse de Joinville, Mme la duchesse d'Aniane et Mme la duchesse de Saxe-Cobourg étaient dans la même voiture. Un Te Deum a été chanté dans la chapelle du château. Toute la famille royale y a assisté.

En apprenant la nouvelle de l'attentat de Fontainebleau, M. l'ambassadeur de France à Londres a écrit au roi :

« On prétend que, dans la poche de Lecomte plusieurs lettres remplies de menaces, dont deux adressées au roi, une à M. le comte de Montalivet et une au conservateur des forêts. »

On assure, dit le Journal des Débats, que, dans la matinée d'hier, M. le ministre de l'intérieur avait reçu deux dépêches télégraphiques de Grenoble et de Lyon, annonçant qu'on avait adressé à plusieurs fonctionnaires des lettres anonymes, par lesquelles ils étaient prévenus qu'on devait, à Paris, le 16 avril, tirer sur le roi.

L'opinion qui domine dans les journaux de Paris, ou qu'ils manifestent tout au moins par leur silence, c'est que l'acte de l'assassin est un fait isolé et complètement étranger à

auquel il ôta gravement son bonnet au bruit d'une salve d'applaudissements.

Poser des banderilles n'est pas une chose facile. Il faut, appeler à soi le taureau, l'attendre, et, lorsqu'il baisse la tête pour vous clouer, lui planter délicatement au-dessus du cou, en sautant de côté, ces jolis javalots, dont la pointe, faite en bec d'hameçon, pénétré à peine le cuir, mais dont le bois, en oscillant, excite au dernier point l'animal, qui bondit de plus belle. Quand il se trouve chargé de trois paires de banderilles, son état d'exaspération ne laisse plus rien à désirer, et de tous les côtés l'on cria : « Quien le tue ! qu'on le tue ! » Le président agit son mouchoir, et tout aussitôt une fanfare retentit. Alors le Chiclanero (c'est-à-dire né à Chiclaná), ce jeune homme qui venait de sauver la vie à Gallardo, s'avance vers la loge du président. Le Chiclanero, qui est le neveu et le meilleur élève du grand Montés, est un joli garçon de vingt-cinq ans, de la plus svelte tournure. Il portait un élégant costume de satin vert, tout brodé d'argent, bas de soie rose, manchettes de mêmes, escarpins irréprochables. A son main il tenait une longue épée nue et un petit voile écarlate (la muleta). J'ai voulu manier une épée de matador. C'est une lame du meilleur acier de Tolède, droite comme une lame de cuirassier, aussi longue, aussi lourde, plus étroite seulement, et coupant des deux côtés jusqu'en bas. La garde forme une croix, et la poignée, très-courte, garnie de plomb et recouverte de drap rouge, s'arroundit comme un anneau, de façon à pouvoir un point s'appuyer à la pomme de la main.

Arrivé sous la loge du président, le matador demanda la permission de tuer le taureau au nom de la liberté, de la reine, de la constitution ou de toute autre chose également respectable. La permission accordée, il jette au air son bonnet (sa montera), et se mêle aux banderilleros, qui continuent d'exaspérer l'animal. En apercevant le voile écarlate, couleur qui lui est particulièrement odieuse, le taureau se précipite ordinairement sur le matador ; alors les chulos s'écartent, et le duel commence. Pour le spectateur encore novice, c'est le moment de l'une des émotions les plus violentes qu'il soit possible de supporter. Ce jour-là, les habitués les plus endurcis tremblaient comme moi, et ce n'est pas sans raison, comme je vais vous le dire.

La tauromachie a été fondée sur la stupidité du taureau, et particulièrement sur la manière dont sont disposés chez lui les organes de la vue. Ayant les yeux placés de chaque côté de la tête, le taureau voit très-bien un objet qui est à sa droite ou à sa gauche, ou même devant lui, à un assez grand éloignement pour que ses deux rayons visuels convergent et se réunissent sur cet objet ; mais il ne peut fixer et il entrevoit très-confusément un homme posé juste en face de lui à une très-courte distance. Quand l'espada s'avance droit vers le taureau et lui présente, à trois pas, son voile rouge, il lui donne le change aisément et le fait fondre sur les plus flottants de la muleta, tandis qu'il s'esquive en l'écartant de son corps. Cette muleta est donc un véritable trompe-l'œil. Le matador tient l'épée de la main droite et la muleta de la gauche. Il se place en face et à peu de distance du taureau, bougeant sans se faire voir de loin, et il s'avance, présentant devant lui sa muleta.

la politique. Telle n'est point l'opinion des Débats. Voici l'article que ce journal publie aujourd'hui :

« Quel est donc ce nouveau crime qui vient d'affliger Paris, qui indignera la France entière ? Quel est ce criminel qui, par un raffinement inconnu à tous ses devanciers du meurtre, est venu commettre son crime dans un de ses jardins de plaisance, au milieu d'une promenade, dans un de ces rares loisirs que lui laissent les soucis du trône et le gouvernement des affaires ? Quel est ce homme qui, pour tuer le roi, vise à la voiture royale, le lombard peut atteindre sa femme, sa sœur, sa fille ? »

D'où vient le meurtre ? quel sont ses motifs contre cette tête sacrée d'où il n'est jamais sorti une pensée de haine ou de malveillance ? Comment lui, l'homme obscur et inconnu, a-t-il pris à partie le roi des Français, ce roi qui a pu exciter des animosités politiques, mais auquel ses ennemis mêmes rendent cette justice, qu'il est plein d'indulgence, de mansuétude et d'équité pour les personnes ? Quel est donc ce crime, encore une fois ? A quelle source cachée le criminel a-t-il puisé l'audace qui a armé son bras, le fanatisme qui l'a poussé sur le lieu de l'attentat, l'incroyable sang-froid qui lui a permis de l'exécuter ?

Nous ne répondrons pas aujourd'hui à ces questions ; nous nous contentons de les poser. Nous entendons dire autour de nous que le crime est isolé, qu'il est étranger à la politique. Isolé, soit ; l'instruction et le procès nous diront si l'attentat de Fontainebleau a été commis dans la solitude d'une âme assez perverse pour n'avoir pas besoin d'excitations étrangères, assez désespérée pour n'avoir pas besoin de compter, par les chances d'une pareille tentative, des applaudissements et la reconnaissance des complètes. La justice nous dira tout cela. Mais, quel que soit son jugement, il ne nous persuadera pas que l'attentat de Lecomte ne soit pas un crime politique. Contre les rôles, il n'y a pas de doute, mais, dans le fait, il n'y a pas de doute non plus le résultat d'un complot, si ce n'est pas le crime d'un parti, si ce n'est pas une perversion isolée, qui n'a demandé qu'à elle-même l'audace de convoquer et l'affreux courage d'exécuter, le crime lui-même peut n'être que le fait de l'homme ; les inspirations viennent du dehors. Nous reconnaissons que notre société est calme ; nous rendons aux partis et même aux factions cette justice qu'ils sont jusqu'à un certain point vengés, si nous ne regardons qu'aux actes extérieurs, dans les limites où l'équitable sévérité des lois les enferme. Mais nous n'oserions plus, en présence d'un si grand attentat, affirmer que le fond où s'agitent les factions extrêmes est aussi calme que leur surface. Nous n'oserions plus répondre que le bras qui a menacé les jours du roi n'a pas servi d'instrument à une de ces pensées funestes qui fermentent dans les bas-fonds de la société, soit que le meurtrier y ait trouvé des complots véritables, soit qu'il en ait seulement reçu ces excitations, même indirectes, dont le fanatisme le plus décidé a toujours besoin ! L'avenir éclaircira ces doutes et résoudre ces questions. Quant à nous, nous avions à cœur, en les posant franchement, de protester contre un optimisme où la prospérité actuelle de notre pays peut entraîner quelques esprits honnêtes, mais qui ne serait, de la part des hommes vraiment politiques, qu'une indifférence aussi funeste que coupable. »

Le fanatisme politique, dit un journal, ne semble avoir aucune part au nouvel attentat. Cet attentat est un crime isolé ; moins encore si l'on veut, ce n'est qu'un crime privé. Mais qu'importe ? ce ne sont pas les causes du crime, qui importent, ce sont les conséquences. Il ne faut calomnier ni les plus mauvaises doctrines, ni les partis les plus violents ; il n'y a guère de crimes de parti. Celui qui tue au nom de la religion ou au nom de la politique, n'obéit guère qu'à la perversité de son âme ; nous le voulons bien, pour l'honneur de l'humanité. Mais par quel effroyable mystère l'assassinat du roi est-il toujours la première idée qui s'est offerte à cette longue succession de misérables ? Toutes les sortes de fanatisme aboutissent à cette

Celui-ci veut changer le gouvernement ; celui-là aspire à changer la société ; cet autre veut régénérer le monde. Celui-ci est mécontent de la politique extérieure ; celui-là de la politique intérieure ; celui-ci, enfin, est mécontent de ses propres affaires ! mais tous ont la même pensée. Encore une fois, tous ces attentats peuvent être des crimes isolés ; mais tant de crimes isolés finissent par constituer un crime permanent ; et il n'y a pas d'effort sans cause.

Depuis un demi-siècle, le pouvoir est traité en ennemi ; et c'est à l'homme qui représente le pouvoir que s'attaquent toutes les passions. Le roi Louis-Philippe est le symbole vivant de

Le taureau se précipita tête baissée, en reniflant, sur le voile rouge, et, dans son élan, passa à droite de l'homme, presque sous ses pieds, et, à présent, que la corne effleure son habit, et même a quelquefois enlevé son mouchoir à demi sortant de sa poche, ce qui est un incident très curieux. Furieux d'avoir manqué son coup, il revient à la charge, et le matador s'est quive de la même manière. A la troisième charge, qui doit être la dernière, le taureau, plus froid, par conséquent plus dangereux, s'arrête, tête baissée devant le taureau. Le matador alors se pose devant lui, la pique tendue, le jarret tendu, l'épée abaissée vers le taureau et la muleta au-dessous de l'épée. L'homme et la bête se mesurent avec une rage muette. En ce moment, votre cœur roule dans votre poitrine et votre respiration s'arrête. Tout à coup le taureau s'élança, l'homme part, un choc lieu, un éclair brille, et, quand le coup est bien porté, la longue lame disparaît jusqu'à la garde entre le garrot et la nuque du taureau, qui tombe à genoux ou qui se cabre en bruyant.

C'est ainsi que l'espada agit toujours avec un taureau franc (claro) et courageux ; mais tous les taureaux n'ont pas le même caractère ni la même vue, et c'est l'ascendance du matador de juger à l'instant son adversaire. Avant un animal fourbe qui joint la ruse à la vigueur, qui, au lieu de fondre avec furie, attend ou recule, devant un taureau qui, par exception, voit bien devant lui, et surtout devant une bête lâche qui fuit devant l'épée et dont la peur change l'allure, le rôle devient extrêmement difficile. Le taureau que nous avions sous les yeux était le plus dangereux qui eût paru depuis longtemps sur la place de Madrid. Il sortait de la ganaderia (du haras) de don Pinto Lopez, élevé fort en faveur en ce moment ; car les aficionados prennent parti, les uns pour les taureaux de don Pinto, les autres pour ceux de don Eñar Gomez, à l'infatigable de nos sportsmen, qui partagent leur confiance entre les écuries du prince de Beauveau et celles de M. de Rothschild. Dès que le Chiclanero eut présenté à son ennemi la muleta, le taureau lâcha de côté le voile trompeur, et se rua sur l'homme. Le léger matador s'esquiva en faisant de côté un bond énorme, mais un murmure de crainte s'éleva de tous les gradins. Le taureau s'était arrêté de nouveau, et le Chiclanero l'étudiait en homme qui comprend le danger. Il lui présenta une seconde fois la muleta. Pour comble de malheur, en ce moment suprême, une brise légère vint à passer dans l'arène ; le moindre souffle qui, dans cet instant, agite le voile du matador, et pousse vers lui ses écharlates, augmente affreusement le péril.

Le taureau, immobile, acculé sur ses jarrets, attendait son adversaire et se couvrait ses cornes ensanglantées. Les animaux qui attendent sont les plus difficiles, car le matador, ne pouvant pas recevoir leur choc et les laisser s'enfermer sur son épée tendue, doit les attaquer et se jeter sur eux ; et, pour assurer son coup, quand l'animal secoue la tête de façon à renverser et à ouvrir en passant, de l'une de ses écharlates, le bras du matador. Les yeux étaient fixes, et la multitude semblait pétrifiée. Le Chiclanero, en finissant, s'approcha, l'épée à la main, du taureau, qui continuait à couvrir la tête sans bouger. « Prends garde ! prends garde ! » dit-il à ses gradins. « Il va tuer le Chiclanero ! » disait-on dans les loges, et tout d'un coup une partie de la foule se mit à entonner le chant des morts.

(La suite à demain.)

la paix européenne. Il est la plus sûre garantie de l'esprit d'ordre et de conservation. Voilà ce que la logique du crime domine...

La Prusse ne reste pas inactive dans le mouvement religieux auquel toute l'Allemagne a pris part avec plus ou moins d'enthousiasme et d'ardeur...

On écrit de Paris le 16 : Le 13 avril, la solennité de Pâques n'a guère permis qu'un échange de visites entre les autorités de Toulon et l'escadre russe...

On écrit de Paris le 16 : Le 13 avril, la solennité de Pâques n'a guère permis qu'un échange de visites entre les autorités de Toulon et l'escadre russe...

On écrit de Paris le 16 : Le 13 avril, la solennité de Pâques n'a guère permis qu'un échange de visites entre les autorités de Toulon et l'escadre russe...

La Revue des Deux-Mondes publie une lettre de Chine d'après laquelle le gouvernement chinois aurait offert de céder à la France un port dans la rivière de Canton...

Table with 2 columns: Year/Period and Amount. Rows include 1846, 1845, and 1844 with corresponding financial figures.

Le Times publie sur la question de l'Orégon un article remarquable, dans lequel il engage le gouvernement britannique à prendre l'initiative de la négociation...

On écrit de Lisbonne, 10 avril : Un projet de loi qui confère la régence au roi conjoint, dans le cas où le roi ne viendrait à mourir pendant la minorité de...

l'héritier présomptif de la couronne, a été adopté par la chambre des pairs à une très forte majorité. On pense que les commissaires chargés de préparer le projet de révision du tarif des droits d'importation soumettront leur rapport aux chambres...

INDISPOSITION GRAVE DU MARÉCHAL BUGEAUD. M. le maréchal Bugeaud, atteint d'une fièvre nerveuse qu'il espérait combattre par la distraction et le changement d'air...

On attribue l'indisposition du maréchal à l'excès de travail auquel il s'est livré jour et nuit pour écrire des articles de toute nature à l'occasion de la discussion des crédits pour l'Algérie...

On affirme que la famille du maréchal insiste beaucoup pour qu'il abandonne les affaires et rentre en France soigner sa santé.

M. Polk et M. Guizot au sujet du Texas.

L'Union (journal officiel des Etats-Unis) contient un long article sur les débats qui ont eu lieu dans les chambres françaises à l'égard de l'annexion du Texas aux Etats-Unis...

Le débat sur la question du Texas, dans les chambres françaises, que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, est de nature à appeler l'attention des hommes d'Etat de l'Amérique...

Sous le point de vue oratoire, nous ne nous souvenons pas d'avoir rien lu de plus éloquent que ce passage du discours de M. Thiers...

Notre sentiment nous portait à citer, en lisant le magnifique tribut de compliments que notre poésie et notre éloquence étrangère nous ont adressés...

Si les bonnes relations entre les deux nations n'ont pas été violemment rompues, c'est uniquement parce que les sympathies nationales ont remédié au mal qui aurait pu faire et les injustes préventions...

En dépit donc de M. Guizot, notre attachement pour la France reste ce qu'il était en 1776, en 1811, en 1830. Nous savons mieux ce qui se passe en France, que M. Guizot ne sait ce qui se passe en Amérique...

Quelle infatuation à pu pousser un homme d'Etat, ayant une si longue expérience des affaires, à intervenir dans la question du Texas? M. Thiers l'a dit, la marche suivie par M. Guizot dans la question du Texas...

Telle n'eût pas été dans une occasion aussi grave la conduite de l'homme prodigieux qui avait si bien compris tous les instincts français! L'âme de ce grand homme avait en aversion la puissance dictatoriale que l'Angleterre voudrait exercer sur les mers...

Que M. Guizot évoque l'ombre du héros, qu'il s'appuie de ses pensées! « Le 18^e siècle, s'écrie Victor Hugo, nous a légué un grand homme et une grande chose. L'homme, c'était Napoléon, la chose, c'était la liberté... »

Troubles sérieux en Irlande.

Les tristes prévisions auxquelles donnait lieu depuis quelques temps l'état de l'Irlande, se réalisent pleinement. Depuis hier, nous en avons reçu la nouvelle...

« De nouveaux désordres ont eu lieu à Clonmel dans la journée d'hier. Voici ce qu'on écrit de cette ville au Prélat de Dublin... »

A Tipperary, le 13, des rassemblements se sont formés et une charrette chargée de farine a été pillée par le peuple affamé...

Clonmel est une ville de 9,000 âmes, située sur le Suir, dans le comté de Limerick, province de Munster, vers l'extrémité méridionale de l'Irlande.

Nouveau ministère espagnol.

Les nouvelles que nous recevons de Madrid, à la date du 12 avril, annoncent que le cabinet est organisé définitivement. Le nouveau ministère se compose ainsi qu'il suit...

- M. Isturitz, président du conseil, ministre des affaires étrangères; M. Mon, ministre des finances; M. Pidal, ministre de l'intérieur; M. Diaz Caneja, ministre des grâces et justice; Le général Sanz, ministre de la guerre; Le général Armero, ministre de la marine.

Le général Armero a fait partie du premier ministère du général Narvaez, ministre qui pendant trois ans a eu constamment une grande majorité dans les cortès...

Ce qui frappe dans la composition du nouveau cabinet, c'est que l'élément militaire y est à peu près nul. MM. Sanz et Armero sont les seuls militaires à être considérés et sans aucune influence parlementaire...

Restent, maintenant, les antécédents et les caractères de MM. Isturitz et Mon. Ces deux caractères sont également raides, tenaces, difficiles à manier...

Si les concessions que ces deux ministres ont dû se faire, ont été faites sincèrement, on peut regarder ce ministère comme étant en mesure de faire face aux difficultés de la situation. Dans le cas contraire, il faut s'attendre à des tiraillements qui entraineront sa ruine...

Dans les circonstances actuelles le chef politique a cru devoir, par précaution, inviter les journaux à ne pas répandre des nouvelles alarmantes; il importe que les esprits ne soient pas inquiétés par des nouvelles hasardeuses et trop souvent exagérées...

Ministère de la guerre. Le maréchal de camp, Jose de la Concha, mande le 10, de Benavente qu'il a momentanément cessé de se mettre en marche comme il l'avait annoncé...

Nouvelles d'Angleterre.

C'est aujourd'hui que le parlement a repris le cours de ses séances interrompues par les vacances de Pâques. L'objet d'ordre du jour était la première lecture du bill pour la protection des personnes et des propriétés en Irlande...

